



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) n° 1907/2006 et 2015/830 (REACH), OSHA HAZCOM 2012, WHMIS 2015

Révision : 10/31/2023

Remplace la date : Nouvelle FDS

### Section 1 Identification de la Substance/Préparation et de la Société/Entreprise.

#### 1.1 Identifiant du produit

**Product Type :** Résine d'impression 3D  
**Nom commercial :** Verimodel O.S.  
Veriguide O.S.  
Verisplint O.S.  
VeriDent Try-In  
VeriTray  
VeriGum

#### 1.2 Utilisations Identifiées Pertinentes de la Substance ou du Mélange et Utilisations Déconseillées

**Utilisation du Produit :** Résine pour la production d'applications dentaires.

**Utilisations Déconseillées :** Pour usage professionnel uniquement.

#### 1.3 Détails du Fournisseur de la Substance ou du Mélange :

##### Fabricant

Whip Mix Corporation  
361 Farmington Avenue  
Louisville, Kentucky, États-Unis 40217  
Numéro de téléphone d'urgence : (502) 637-1451  
Numéro de télécopie : (502) 634-4512

##### Importateur UE

Whip Mix Europe GmbH  
Hagenerstr. 21  
De - 44225 Dortmund  
Allemagne  
+49 231 / 567 70 8-0

#### 1.4 Numéro de Téléphone d'Urgence :

**Urgences en Matière de Transport :** CHEMTREC 1(800) 424-9300 (États-Unis et Canada)  
Appels internationaux : 1- 703-527-3887 (appels à frais virés acceptés)

**Autres Informations sur le Produit :** Info@Whipmix.com  
www.whipmix.com

### Section 2 Identification des Dangers

#### 2.1 Classification du Mélange :

##### OSHA/WHMIS/GHS/CLP Classification (1272/2008) :

Risques pour la Santé	Dangers Physiques	Dangers pour l'Environnement
Sensibilisation de la peau Catégorie 1A H317 Irritation de la peau Catégorie 2 H315 Irritation des yeux Catégorie 2A H319 Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique Catégorie 3 H335 Toxique pour la reproduction Catégorie 2 H361	Non dangereux	Dangereux pour l'Environnement Aquatique Catégorie chronique 3 H412

2.2 Éléments d'étiquetage  
Avertissement !



Contient des oligomères et monomères de méthacrylate, des oligomères et monomères d'Acrylate et de l'Oxyde de Phosphine.

- H315 Provoque une irritation de la peau.
- H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
- H319 Provoque une grave irritation des yeux.
- H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.
- H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Phrases de précaution :

- P201 Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P261 Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs ou les pulvérisations.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
- P308 + P313 EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : Consulter un médecin.
- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans un état confortable pour qu'elle puisse respirer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.
- P405 Conserver sous clé.
- P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales et nationales.

2.3 Autres dangers : Aucun

### Section 3 Composition/informations sur les ingrédients.

#### 3.2 Mélanges

<b><u>Substance</u></b>	<b><u>CAS No. / Numéro CE</u></b>	<b><u>%</u></b>	<b><u>CLP/GHS Classification (1272/2008)</u></b>
Oligomère de méthacrylate 1	Propriétaire	<30	Sensibilisation de la peau Catégorie1 H317
Oligomère de méthacrylate 2	Propriétaire	<30	Irritation cutanée Catégorie 1 H315 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition Unique Catégorie 3 H335
Oligomère d'acrylate	Propriétaire	<35	Irritation des Yeux Catégorie 2 H319 Chronique Aquatique Catégorie 3 H412
Monomère de méthacrylate 1	Propriétaire	<30	Irritation de la Peau Catégorie 2 H315 Irritation des Yeux Catégorie 2 H319
Monomère d'acrylate	Propriétaire	<50	Sensibilisation de la Peau Catégorie 1A H317 Toxicité pour la Reproduction Catégorie 2 H361df
Monomère de méthacrylate 2	Propriétaire	<30	Irritation de la Peau Catégorie 2 H315 Irritation des Yeux Catégorie 2 H319 Toxicité Spécifique pour certains organes cibles -

			Exposition Unique Catégorie 3 H335
Monomère de méthacrylate 4	Propriétaire	<20	Irritation de la Peau Catégorie 2 H315 Irritation des Yeux Catégorie 2 H319
Oligomère de méthacrylate 3	Propriétaire	<35	Sensibilisation de la Peau Catégorie 1 H317
Oxyde de phosphine	75980-60-8	<2	Sensibilisation de la Peau Catégorie 1 H317 Toxicité pour la reproduction Catégorie 2 H361df Toxicité Chronique Aquatique Catégorie 2 H411

Voir la section 16 pour le texte complet du SGH.

## Section 4 Mesures de premiers secours.

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Inhalation** : Transporter à l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Yeux** : Rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières écartées. Consulter immédiatement un médecin.

**Peau** : Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

**Ingestion** : En cas d'ingestion de grandes quantités, consulter un médecin.

**4.2 Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que différés** : Provoque une irritation des yeux et de la peau. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Susceptible de provoquer des effets sur la reproduction sur la base de données animales.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires** : Une attention médicale immédiate n'est pas nécessaire.

## Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie.

**5.1 Moyens d'extinction** : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone ou un produit chimique sec. Ne pas utiliser un jet d'eau continu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** : Non inflammable ou combustible, mais peut brûler dans des conditions d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers** : Les pompiers doivent porter un équipement d'urgence complet et un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau.

## Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** : Porter des vêtements et un équipement de protection comme décrit dans la section 8. Se laver soigneusement après manipulation.

**6.2 Précautions environnementales** : Signaler les rejets comme l'exigent les autorités locales et nationales. Eviter les rejets dans l'environnement.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Contenir et recueillir avec un absorbant inerte. Placer dans un conteneur pour l'élimination. Pour un petit déversement, essuyer avec une serviette en papier.

**6.4 Référence à d'autres sections** : Se référer à la section 8 pour l'équipement de protection individuelle et à la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.

## Section 7 Manipulation et stockage.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards ou les pulvérisations. Utiliser avec une ventilation adéquate. Laver soigneusement la peau exposée à l'eau et au savon après manipulation.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

**Utilisations industrielles** : Aucune identifiée

**Utilisations professionnelles** : Résine pour la production d'applications dentaires.

## Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle :

Oligomère de méthacrylate 1	Aucune établie
Oligomère de méthacrylate 2	Aucune Établie
Oligomère d'acrylate	Aucune établie
Monomère de méthacrylate 1	Aucune établie
Monomère d'acrylate	Aucune établie
Monomère de méthacrylate 2	Aucune établie
Monomère de méthacrylate 4	Aucune établie
Oligomère de méthacrylate 3	Aucune établie
Oxyde de phosphine	Aucune établie

## 8.2 Contrôle de l'exposition :

**Procédures de surveillance recommandées :** Contacter un professionnel de l'hygiène du travail pour la surveillance.

**Contrôles techniques appropriés :** Utiliser avec une ventilation générale ou locale adéquate pour minimiser les expositions.

### **Mesures de protection individuelle - Se référer à EU Reg 2016/425**

**Protection respiratoire :** Aucune n'est requise dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'exposition excessive ou d'irritation, il convient d'utiliser un appareil respiratoire homologué pour les poussières et les brouillards, adapté à la forme et à la concentration des contaminants. Le choix et l'utilisation de l'équipement respiratoire doivent être conformes aux réglementations en vigueur et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. En Europe, suivre la norme EN 149.

**Protection de la peau :** Porter des gants imperméables pour éviter tout contact avec la peau. En Europe, suivre la norme EN 374.

**Protection des yeux et du visage :** Porter des lunettes de sécurité si le contact est possible. En Europe, suivre la norme EN 166.

**Autres :** Vêtements de protection nécessaires pour éviter le contact avec la peau. En Europe, suivre la norme EN 13034. Une douche oculaire doit être disponible dans la zone de travail.

## Section 9 Propriétés physiques et chimiques.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

**Aspect :** Liquide clair, blanc ou coloré

**État physique :** Liquide

**Odeur :** Odeur caractéristique

**Seuil de l'odeur :** Aucune donnée disponible

**Point de fusion/point de congélation :** Aucune donnée disponible

**Point d'éclair :** Aucune donnée disponible

**Inflammabilité (solide, liquide, gaz) :** Aucune donnée disponible

**Limites d'inflammabilité :** LEL : Aucune donnée disponible

**Pression de vapeur :** Aucune donnée disponible

**Densité relative :** Aucune donnée disponible

**Coefficient de partage :** n-octanol/eau : Non applicable

**Température de décomposition :** Pas de données disponibles

**Propriétés explosives :** Non applicable

**Caractéristiques des particules :** Non applicable

**pH :** Pas de données disponibles

**Point d'ébullition :** Pas de données disponibles

**Taux d'évaporation :** Aucune donnée disponible

**UEL :** Pas de données disponibles

**Densité de vapeur relative (air = 1) :** Aucune donnée disponible

**Solubilité dans l'eau :** Insoluble

**Température d'auto-inflammation :** Aucune donnée disponible

**Viscosité :** Aucune donnée disponible

**Propriétés oxydantes :** Non applicable

**9.2 Autres informations:** Non disponible

## Section 10 Stabilité et réactivité.

**10.1 Réactivité :** Aucune connue si le produit est utilisé conformément aux instructions de l'emballage.

**10.2 Stabilité chimique :** Stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Le produit se polymérise au contact de la chaleur ou de la lumière.

**10.4 Conditions à éviter :** Éviter tout contact involontaire avec la lumière et la chaleur.

**10.5 Matériaux incompatibles :** Éviter les peroxydes et les composés de radicaux libres, les peroxydes, les agents oxydants forts et les alcalis forts.

**10.6 Produits de décomposition dangereux :** La décomposition thermique peut générer des oxydes de carbone et d'azote.

## Section 11 Informations toxicologiques.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

#### Effets potentiels sur la santé :

**Yeux** : Cause une irritation avec rougeur, larmoiement et gonflement.

**Peau** : Cause une irritation de la peau avec des rougeurs et des démangeaisons. Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

**Ingestion** : De grandes quantités peuvent provoquer une irritation gastro-intestinale et des nausées.

**Inhalation** : L'inhalation de brouillards peut provoquer une irritation des yeux, du nez et des voies respiratoires supérieures. Les symptômes comprennent la toux, les éternuements et des difficultés respiratoires.

**Effets chroniques sur la santé** : Contient un composant suspecté de nuire à la fertilité.

**Toxicité aiguë** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Oligomère de méthacrylate 1 : Oral rat LD50 5050 mg/kg ; Dermal rabbit LD50 >3000 mg/kg

Oligomère de méthacrylate 2 : Oral rat LD50 2400 mg/kg ; Dermal rabbit LD50 <3000 mg/kg

Oligomère d'acrylate : Oral rat LD50 >2000 mg/kg ; Cutané lapin LD50 >2000 mg/kg ; Inhalation rat LC50 >5 mg/L/4 h (Poussière/Brouillard)

Monomère de méthacrylate 1 : Oral rat LD50 >2000 mg/kg

Monomère d'acrylate : Oral rat LD50 4660 µL/kg ; Cutané lapin LD50 2540 µL/kg

Monomère de méthacrylate 4 : DL50 du lapin par voie cutanée >3000 mg/kg

Oxyde de phosphine : Oral rat LD50 >2000 mg/kg, Cutané rat LD50 >2000 mg/kg

**Corrosion/irritation de la peau** : L'oligomère de méthacrylate 2, le monomère de méthacrylate 1, le monomère de méthacrylate 2 et le monomère de méthacrylate 4 sont des irritants pour la peau.

**Lésions oculaires/irritation** : L'oligomère de méthacrylate 2, l'oligomère d'acrylate, le monomère de méthacrylate 1, le monomère de méthacrylate 2 et le monomère de méthacrylate 4 sont des irritants pour les yeux.

**Sensibilisation respiratoire** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée** : L'oligomère de méthacrylate 1, le monomère d'acrylate, l'oligomère de méthacrylate 3 et l'oxyde de phosphine sont des sensibilisants cutanés.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aucun des autres composants >0,1 % n'est répertorié par l'OSHA, le CIRC, le NTP ou le CLP de l'UE.

**Toxicité pour la reproduction** : Le monomère d'acrylate et l'oxyde de phosphine sont soupçonnés de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

#### Toxicité pour certains organes cibles :

Exposition unique : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité par aspiration** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 **Propriétés de perturbation endocrinienne** : Aucune connue

11.2.2 **Autres informations** : Aucune

## Section 12. Données écologiques.

12.1 **Ecotoxicité** : Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme

Oligomère de méthacrylate 1 : 96 h LC50 Pimephales promelas 27 mg/L ; 48 h EC50 daphnia magna >380 mg/L

Oligomère de méthacrylate 2 : 96 h CL50 Danio rerio 1,8 mg/L ; 48 h CE50 daphnia magna 1,1 mg/L

Oligomère d'acrylate : 96 h CL50 Brachydanio rerio 100 mg/L ; 48 h CL50 daphnia magna Pas de toxicité ; 72 h IC50 Scenedesmus subspicatus 537 mg/L

Méthacrylate Monomère 4 : 96 h LC50 poisson 119.44 mg/L

Oxyde de phosphine : LC50 48 h Oryzias latipes 6,53 mg/L, EC50 48 h daphnia magna 3,53 mg/L, EC10

Pseudokirchneriella subcapitata 1,56 mg/L

12.2 **Persistance et dégradabilité** : L'oligomère d'acrylate n'est pas facilement biodégradable (9% en 28 jours).

12.3 **Potentiel de bioaccumulation** : Aucune donnée disponible.

12.4 **Mobilité dans le sol** : Aucune donnée disponible.

**12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :** Les composants ne répondent pas aux critères PBT ou vPvB.

**12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne :** Aucune connue

**12.7 Autres effets indésirables :** Non requis.

### Section 13. Considérations relatives à l'élimination.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets :** Éliminer conformément à toutes les réglementations nationales et locales.

### Section 14. Informations sur le transport.

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition approprié de l'ONU	14.3 Classe(s) de danger	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement
US DOT		Non réglementé			
Canadian TDG		Non réglementé			
EU ADR/RID		Non réglementé			
IMDG		Non réglementé			
IATA/ICAO		Non réglementé			

**14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur :** Non applicable

**14.7 Transport en vrac selon les instruments OMI :** Non applicable - le produit est transporté uniquement sous forme emballée.

### Section 15 Informations Réglementaires.

**15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange**

#### Réglementation Américaine

**SARA Section 313 (40 CFR 372) :** Ce produit contient le(s) produit(s) chimique(s) toxique(s) suivant(s) soumis aux exigences de déclaration de la SARA 313 : Aucun.

**SARA Section 311/312 (40 CFR 370) Catégories de danger :** Se référer à la section 2 pour la classification des dangers OSHA.

**Loi de 1980 sur l'Intervention et la Responsabilité Environnementales Globales (CERCLA) :** Ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration CERCLA au moment de sa vente. De nombreux États ont des exigences plus strictes en matière de déclaration des rejets. Signaler les déversements conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales.

**Californie :** Ce produit ne contient aucun produit chimique répertorié par l'État de Californie comme causant le cancer et/ou des effets néfastes sur la reproduction.

#### **Inventaires chimiques**

**Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) :** Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

**Loi canadienne sur la protection de l'environnement :** Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances ("DSL").

**Autres réglementations de l'UE :** Ce produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP de la CE. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006 et 2015/830 (REACH).

**Classe allemande de danger pour l'eau (VwVwS) : 2**

### 16. Autres informations.

- Classement HMIS : Santé 2\* Inflammabilité 1 Danger physique 0  
*Risque : 4-sévère ; 3-sévère ; 2-moderé ; 1-léger ; 0-minimum*

**Date de révision :** 31 octobre 2023

**Historique de la révision de la FDS :** Nouvelle FDS


**Date de remplacement :** Nouvelle FDS

Classification CLP/GHS et phrases H de référence (voir section 3)

H315 Provoque une irritation de la peau.  
H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.  
H319 Provoque une grave irritation des yeux.  
H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.  
H361df Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.  
H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.  
H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

**Références bibliographiques et sources de données** : Base de données de l'ECHA, GESTIS, eChemPortal, TOXNET, FDS du fournisseur

**Classification et procédure utilisée pour obtenir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)** : Méthode de calcul

Préparé par : 	Traduit par :
Date : 31 octobre 2023	Date :